

Conseil communal du 03 mars 2022 à 19h30

Ordre du jour

Séance publique

1 Conseil communal : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 février 2022 2.075.1.077.7

2 Démission d'un Conseiller de l'action sociale - Acceptation 1.842.075.1.074

3 Démission d'une Conseillère de l'Action Sociale - Acceptation 1.842.075.1.074

4 Prise d'acte du désistement de Madame Virginie Mancini-Willems, quatrième suppléante de la liste IC, renonçant au mandat de conseillère communale qui lui a été proposé suite à la démission de Monsieur Didier Pirlet 2.075.08

5 Vérification des pouvoirs, prestation de serment et installation de Daphné Hayart en qualité de conseillère communale effective 2.075.08

6 Conseillers communaux - Tableau de préséance 2.075.1

7 Conseillers communaux - Déclarations facultatives d'apparentement - Prise d'acte 2.075.08

8 CPAS - Election de plein droit d'une conseillère de l'action sociale présentée par un groupe politique 1.842.075.1.074

9 Approbation du plan de Cohésion Sociale 2020-2025- rapport d'activités 2021 1.844

Approbation du rapport financier des comptes PCS de 2021.

Approbation du rapport d'activités de 2021.

10 Personnel Communal: Nomination d'un(e) Attaché(e) spécifique de niveau A1 temps plein: Lancement d'une procédure de recrutement interne d'un(e) Assistant(e) à la Direction Générale en vue d'une statutarisation 2.082.3

Suite à la modification du Cadre du personnel communal, approuvée par le SPW en date du 21 décembre 2021, il convient de lancer la procédure de recrutement interne (en vue d'une nomination) pour le poste d'attaché(e) spécifique niveau A à raison d'un temps plein pour exercer les fonctions d'assistant(e) à la Direction Générale.

Conformément à l'article 6 du Statut administratif du personnel communal (en application du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation), la nomination d'un agent de niveau A fait partie des compétences du Conseil Communal.

11 Eclairage public - Amélioration de l'éclairage public - 2019 - Renouvellement des luminaires par des diodes Led - OSP 3

Approbation des conditions de marché (contrôle in-housse) et des ajouts/suppressions de points.

1.811.111.5

L'éclairage public permet aux pouvoirs publics de remplir leurs missions par :

- le rôle que la lumière peut jouer dans le développement durable de nos villages ;
- la capacité de l'éclairage à organiser et stimuler les activités, à embellir nos villages et à améliorer l'environnement ;
- la participation à la construction de villages durables.

Une stratégie d'éclairage public responsable peut contribuer aux objectifs suivants :

- le développement social et économique,
- la réduction de la consommation énergétique
- la prise en compte des aspects sociaux et environnementaux liés à la production, à l'approvisionnement et à la maintenance des installations d'éclairage.

Après avoir éliminé les points d'éclairages dont l'utilité ne justifiait pas le coût, après avoir opté pour la mise en valeur de notre patrimoine par un éclairage artistique et économique, le Collège propose de remplacer les 555 lampes NA BP et NH HP (sur un parc de 1300 points d'éclairage) par de nouveaux luminaires LED ;

Ce remplacement représente :

- Un investissement total de 203.363 €
- Un investissement RESA de 64%, soit 129.164 €
- Un investissement communal de 74.199 €
- Une économie d'énergie de 97.344 kWh, de 8.761 kg CO₂, de 15.721 €

L'investissement communal peut être amorti sur 4,72 ans ;

Il y a également lieu d'ajouter 39 points lumineux LED et remplacer 17 supports ;

Ajout des points lumineux suivant :

- Zone 1, rue de la Passerelle, non numéroté, entre 20/1814 et 20/1817,
- Zone 1, rue de l'Ourthe, non numéroté, à hauteur du nouveau parking SNCB,
- Zone 1, rue du vieux Château, support 20/1758,
- Zone 1, impasse des Jardins, non numéroté, entre 20/1796 et 20/1797,
- Zone 2, rue du Chaffour, non numéroté, entre 20/1098 et 20/1099,
- Zone 2, rue d'Anthisnes, support 20/1052,
- Zone 3, RAVEL du Vicinal, supports 20/186, 20/188 et 20/191,
- Zone 3, rue des Pêcheurs, non numéroté, au delà du 20/167, second support,
- Zone 3, rue d'Aywaille, support 20/40,

Retrait des points lumineux suivant :

- Zone 1, rue Lelièvre, support 20/1198,
- Zone 1, rue de l'Ourthe, support 20/1826,
- Zone 2, trou du Bois, supports 20/1173 et 20/1175,

12 Projet de Convention de mise à disposition de terrains en vue de créer la Réserve Naturelle Domaniale « Anciennes Carrières de Géromont » 1.853.2

13 Propriétés forestières - Devis forestiers 2022 - Travaux forestiers - Marchés conjoints - Conventions et Cahier Spécial des Charges n°03.05.06-22-0317
Transmis des documents pour l'appel d'offre global 2.073.51

14 Locations - Prise en location - Parcelles sises Rue de la Carrière 3, cadastrées 1/D/561/K & 1/D/561/Y dites "jardin du curé" et appartenant à la Fabrique d'église Saint-Martin de Comblain-au-Pont
Version finale de la convention et plan de géomètre 2.073.513.1

15 Asbl les Découvertes de Comblain - Accueil touristique (personnel d') à la Maison des découvertes (Bureau du tourisme)
Octroi d'une subvention communale de 25.000 euros pour l'année 2022 A.1.824.508

La subvention annuelle couvre les frais de personnel de deux agents d'accueil à mi-temps, soit un équivalent temps plein.

16 Développement et promotion d'une filière locale de la pierre en Ourthe-Amblève - Collaboration avec la Commune de Sprimont
Approbation de la convention de partenariat avec la SOWALFIN pour l'utilisation (gratuite) de la plateforme numérique CRAFT destinée à créer une base de données des acteurs économiques de la filière ainsi que des modules de promotion pour les sites internet (cartographie, répertoire, etc.).
1.823.3

Action initiée par l'ADL dans le cadre de son plan d'actions 2021-2026*, en collaboration avec la Commune de Sprimont, l'asbl les découvertes de Comblain (Mur géologique) et en partenariat avec la Sowalfin. Le projet est ouvert aux autres communes du GREOVA.

L'objectif est d'encoder tous les acteurs locaux de la filière locale de la pierre, depuis l'extraction jusqu'au tourisme patrimonial, pour ensuite les promouvoir via les différents sites internet à l'aide de "widgets" de type "répertoire", "cartographie", "visite virtuelle en 3D" (mur géologique), etc. à l'instar de ce que la Sowalfin a réalisé, notamment, pour le Cluster Eco-construction (visite d'une maison virtuelle) : <https://clusters.wallonie.be/ecoconstruction/fr>

CRAFT est l'acronyme de Compétences Régionales des Acteurs par Filières.

La plateforme CRAFT référence les compétences d'entreprises, mais aussi de centres de recherche, d'universités, d'organismes de formation... autour de filières et de thématiques structurées en chaînes de valeurs.

La Sowalfin détient les droits de gestion de la plateforme pour le territoire de la Wallonie et prend à sa charge tous les frais liés à la gestion de la plateforme.

* : Objectif opérationnel n°1.7 "Stimuler le développement d'une filière durable de la pierre locale (grès et petit granit) en visant une augmentation de 10 % du nombre d'entreprises et/ou une augmentation de 10% du nombre d'emplois dans ce secteur en pénurie d'ici 2025"

<https://www.platform-craft.eu/>

- Action 13 : "Réunir les entreprises locales du secteur de la pierre (carrières, scieries, tailleurs de pierre, entrepreneurs, architectes, commerces de matériaux, etc.) et identifier les actions à mener pour développer une filière locale durable"

- Action 14 : *"Poursuivre le soutien au projet de "mur géologique" en tant qu'outil de promotion du secteur vis-à-vis du grand public"*

17 Rapport annuel 2021 de l'opération de développement rural - Approbation 1.777.81

Le rapport annuel de l'opération de développement rural doit être approuvé par le Conseil communal (la délibération est jointe au rapport annuel) conformément au Chapitre 15 de la Circulaire ministérielle du 10 septembre 2021 relative à la mise en oeuvre des programmes communaux de développement rural.

Ce rapport doit être transmis pour le 31 mars de chaque année.

Le modèle du formulaire (tableau) est imposé par le SPW.

Il comporte cinq annexes :

1. Situation générale de l'opération (fiches-projets réalisées, en cours, en attente, abandonnée)
2. Avancement physique et financier (conventions, date de commencement des travaux, délai d'exécution, nombre de jours prestés)
3. Rapport comptable (pour les projets subsidiés terminés depuis moins de 10 ans)
4. Bilan de la CLDR
5. Programmation des projets à trois ans

18 Renouvellement d'un GRD gaz - Proposition de désignation 1.824.112

19 Attribution des mandats dans les intercommunales, les asbl, les associations de projets et autres structures dans lesquelles la commune est appelée à être représentée. Remplacement de Monsieur Didier PIRLET 2.075.7

Huis-Clos